



Investir dans des petites entreprises qui gagnent

- Parmi les grandes entreprises qui sont des leaders mondiaux, beaucoup ont démarré dans de "simples garages".
- Leurs actionnaires de départ ont souvent réalisé de confortables plus-values.
- Il existe, aujourd'hui, en France, de nombreuses petites entreprises ayant un fort potentiel de développement, qui ne peuvent pas s'épanouir faute de moyens financiers et dans lesquelles il est possible d'investir.



Association Loi 1901 enregistrée à la Préfecture de Paris le 23 octobre 1983 sous le numéro d'ordre 97/2402



10, rue de Montyon 75009 Paris



01 48 00 03 35



paris@love-money.org



www

love-money.org

Une association de protection des actionnaires et un cabinet expert en sélection des entreprises

L'association Love Money pour l'Emploi a été créée en 1983 à l'initiative du CIIB (Conseil Ingénierie Introduction Boursière des PME-PMI) qui a imaginé et mis en place des règles de protection et d'information des actionnaires, permettant à 54 entreprises innovantes de collecter 90 millions d'euros auprès de 30 000 particuliers (voir www.bourse-introduction.com).

L'expérience du CIIB, ainsi que son marché d'actions de gré à gré, ont été mis à la disposition de l'association afin de faciliter l'investissement direct des particuliers dans les entreprises à fort potentiel de développement.

Surveillance de l'information des actionnaires

La méthode Love Money consiste à veiller aux intérêts des particuliers qui investissent dans les petites entreprises. Cette surveillance passe par :



- L'obligation pour les entreprises de rédiger un "**prospectus d'appel à souscriptions**" (contenant tous les renseignements nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société ainsi que les droits attachés aux titres proposés) consultable par les investisseurs et contrôlé par l'association ;
- La supervision, dans le cadre d'un contrat de surveillance, du fonctionnement administratif, juridique, financier et commercial ;
- Le suivi des engagements des entreprises en matière d'information régulière de leurs actionnaires.

Rencontrez les dirigeants

(physiquement ou avec notre webconférence)

Les adhérents qui le souhaitent peuvent participer au processus de sélection des entreprises et à l'élaboration des prospectus.

Après avoir rencontré les dirigeants d'entreprise et avoir pris connaissance des prospectus, les adhérents peuvent souscrire librement aux augmentations de capital pour des montants de 1 000 à 50 000 euros.



Aucun frais pour les actionnaires

- 100% de vos souscriptions vont, sans délais, dans le capital des PME de votre choix.
- Pas de droit d'entrée ni de sortie, pas de droits de garde, pas de frais de gestion.
- **En souscrivant au capital de PME avant le 31 décembre, vous pouvez diminuer d'un an le temps de conservation de vos actions.**

Avec vos impôts souscrivez au capital d'entreprises à fort potentiel de développement

● REDUCTION D'IMPOT SUR LE REVENU

Bénéficiez d'une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 25 % de vos souscriptions à des augmentations de capital.**

Le montant maximum de souscription annuelle pouvant bénéficier d'une réduction d'impôts est de 20 000 euros pour une personne seule et 40 000 euros pour un couple.



● REDUCTION DE L'I.S.F.

Imputez sur l'impôt de solidarité sur la fortune **75 % des versements** effectués au titre de souscriptions aux augmentations de capital de sociétés.

Cet avantage fiscal ne peut être supérieur à 50 000 euros.

Ces deux dispositifs ne sont pas cumulables. Dans les deux cas, les actions doivent être conservées 5 ans, sauf remboursement de la réduction fiscale

Comment revendre vos actions ?

● **Introduction sur le marché libre ou sur Alternext** dès que la situation financière de l'entreprise le permet.

● **Rachat par les fondateurs ou par un groupe**

Insertion dans les statuts d'une clause de garantie de cours au profit des actionnaires minoritaires au cas où la majorité des actions viendrait à être cédée.

● **Utilisation de notre marché de gré à gré**

Nous avons organisé un marché d'actions de gré à gré, **de particulier à particulier**, pour les petites entreprises. Les techniques sont identiques que pour la négociation d'actions de sociétés cotées en bourse.

Un carnet d'ordres vous permet de placer vos annonces et de connaître les offres d'achat et de ventes d'actions.

Pas de frais d'intermédiaires : lorsque vous achetez des actions, vous établissez un chèque directement à l'ordre du vendeur, correspondant au nombre d'actions et au prix convenu.

Un établissement spécialisé, mandaté par les entreprises, assure la tenue du registre des actionnaires et surveille la bonne fin des opérations.

Pas d'impôt sur les plus-values lorsque le total des ventes sur l'année est inférieur à 25 000 €.

Notre marché de gré à gré est accessible à partir des sites www.love-money.org et www.bourse-introduction.com



Parmi nos partenaires :



Inscrivez-vous à l'association Love Money pour l'Emploi

(inscription à déposer sur notre stand ou à retourner au 10, rue de Montyon 75009 Paris)

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-Mail : Tél. :

Vos droits en vous inscrivant :

- Rencontrer personnellement les dirigeants d'entreprise avant d'investir.
- Investir dans les entreprises surveillées par l'association
- Utiliser les avantages fiscaux (réduction de l'ISF, réduction de l'impôt sur le revenu)
- Etre tenu informé des augmentations de capital d'entreprises s'étant engagées à respecter le "Pacte de bonne conduite Love Money" et recevoir les "prospectus de souscription".
- Acheter ou vendre des actions de PME non cotées sur les marchés d'actions de gré à gré.
- Apporter à des entreprises, si vous le souhaitez, vos compétences, conseils ou relationnel.
- Vous former, si vous le désirez, aux mécanismes de financement en fonds propres.
- Participer, si vous êtes disponible (physiquement ou par webconférence), à la sélection des entreprises et aux ateliers d'élaboration des prospectus de souscription.

Connaissez-vous dans votre entourage :

- Des particuliers intéressés par l'investissement dans des PME ? Oui Non
- Des petites entreprises (- de 50 salariés) à fort potentiel de développement ? Oui Non

COTISATION POUR UN AN (de date à date) : 150 €

Je règle **40 €** maintenant et règlerai le solde de **110 €** dès lors que j'aurai investi au capital d'au moins une entreprise adhérente à l'association Love Money.

Je règle maintenant l'intégralité de ma cotisation de **150 €**.

Règlement par : Chèque Espèces Carte bleue (à partir de notre site)
(à l'ordre de "Association Love Money pour l'Emploi")

En m'inscrivant, je reconnais être averti du caractère potentiellement risqué de tout investissement dans des entreprises et être conscient que l'association n'est responsable ni du développement des sociétés utilisant le "concept Love Money" ni de l'information qu'elles diffusent.

Date :

Signature :

